

Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer Conseil d'Administration du vendredi 31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 31 mars à 14 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 27 mars 2023 de Madame la Présidente, Sylvie de GAETANO.

étaient présents :

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - M Didier QUENOUILLE - M Stéphane SABATHIER - M Lionel BOTTIN - M Jean-Eudes D'ACHON - M Guy de la BROUSSE - Mme Evelyne WACOGNE - Mme Danielle PEGOT-CAPELLE - Mme Marie BONHOMME - Mme Sophie MOITIE

étaient représentés :

Mme Dominique VIGNESOULT (pouvoir à Mme Martine GUILLON) - Mme Stéphanie FRESNAIS (pouvoir à M Jean-Eudes D'ACHON)

étaient excusés :

M Pascal BULTEZ - M Adrien KERSEBET-VEGEAIS

secrétaire de séance:

Mme Isabelle SAITER

OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL ANNEE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4 et L2311-7,

Vu la Loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association et notamment l'article 6,

Vu la réunion d'arbitrage des demandes de subvention à caractère social pour l'année 2023, du 16 mars 2023,

Madame la Présidente présente l'ensemble des demandes des associations à caractère social ayant un lien avec la commune, qui ont fait une demande à la collectivité pour l'année 2023 et qui ont présenté un dossier complet.

Il est proposé d'octroyer les subventions suivantes aux associations à caractère social pour un montant total **de 22 800 €**.

Le Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Ne prennent part au vote : Mme Martine GUILLON et Mme Marie BONHOMME pour le Secours de la Côte Fleurie ; Mme Sophie MOITIE pour Bac Emploi.

- **Octroi** les subventions suivantes aux associations à caractère social pour un montant total **de 22 800 €** :
 - Association des Paralysés de France – APF : 400 €
 - Association pour les soins palliatifs en Calvados - ASPEC : 1 000 €
 - Association Normande des Greffés Cardiaques : 200 €
 - Bac Emploi : 3 500 €
 - Banque Alimentaire du Calvados : 1 200 €
 - Petits Frères des Pauvres – Antenne de Trouville-sur-Mer : 2 000 €
 - Polemdé : 4 500 €

- Proxim'aide : 1 000 €
 - Restaurants du cœur : 500 €
 - Saint Vincent de Paul : 1 000 €
 - Secours de la Côte Fleurie 7 000 €
 - Valentin Haüy : 500 €
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 du budget général – chapitre 65 article 6574.
-

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale :

- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
